

SESSION 2010

**BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE
SERIE STG**

HISTOIRE – GÉOGRAPHIE

**DURÉE DE L'ÉPREUVE : 2 heures 30
COEFFICIENT 2**

L'usage de la calculatrice est interdit

Ce sujet comporte 11 pages numérotées de 1/11 à 11/11

Dès la remise du sujet, assurez-vous qu'il est complet et que toutes les pages sont imprimées.
Si ce n'est pas le cas, demandez immédiatement un nouvel exemplaire aux surveillants.

Le candidat doit traiter :

- **TOUTES LES QUESTIONS** de la première partie ;
- **UN SEUL des 4 exercices** de la deuxième partie.

Première partie : 10 points

Deuxième partie : 10 points

PREMIERE PARTIE :
QUESTIONS de COURS (10 POINTS)

Vous répondez sur la copie à TOUTES les questions proposées.

Question 1 : (2 points)

Caractériser la situation de l'Afrique du Nord française entre 1954 et 1962.

Question 2 : (1 point)

Justifiez l'affirmation suivante : « L'année 1981 est un tournant dans la vie politique de la V^{ème} République ».

Question 3 : (3 points)

Recopiez et complétez le tableau pour caractériser les blocs au temps de la guerre froide.

	Bloc de l'Ouest	Bloc de l'Est
Puissance dominante		
Idéologie		
Nom <u>et</u> date de création de la principale organisation militaire structurant le bloc		
Noms de pays alliés (au moins deux pays pour chaque bloc)		

Question 4 : (2 points)

Sur le planisphère de la page suivante, repérez les quatre pays marqués A,B,C et D. Donnez le nom de chaque pays ainsi que la catégorie de pays à laquelle il appartient .

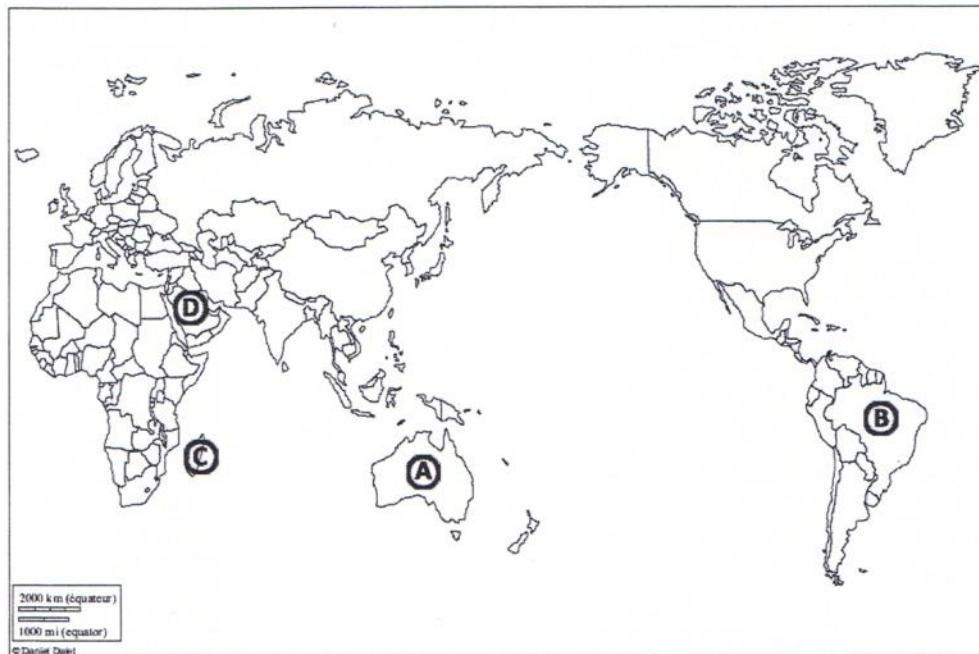
- Pays du Nord :
- Pays du Sud à forte croissance économique :
- Pays producteur et exportateur de pétrole :
- Pays les moins avancés (PMA)

Question 5 : (2 points)

Nommez pour chacune des deux définitions la notion correspondante:

- o Mouvement politique et religieux qui vise à faire du Coran la base de l'organisation politique et sociale d'un Etat.
- o Un monde organisé autour de plusieurs puissances nationales ou supranationales concurrentes.

Carte de la question n°4 de la 1^{ère} partie –



SECONDE PARTIE :
SUJETS d'ETUDE au CHOIX (10 points)

Quatre exercices vous sont proposés.
Vous en traitez UN et un SEUL, à votre choix.

EXERCICE n° 1 - Sujet avec UN seul document

Thème général : Les mutations de la FRANCE et de l'Outre-mer français du Pacifique depuis 1945

Sujet d'étude : **L'évolution du cadre institutionnel dans l'outre-mer français du Pacifique depuis 1945**

DOCUMENT :

Extraits de l'ACCORD CADRE ETAT/NOUVELLE-CALÉDONIE / WALLIS-ET-FUTUNA

L'accord de Nouméa reconnaît à la Nouvelle-Calédonie une personnalité propre au sein de la République française et définit les modalités de son émancipation. En conséquence, une nouvelle définition des relations entre le Territoire des îles Wallis et Futuna, toujours régi par les dispositions de la loi du 29 juillet 1961 et la Nouvelle-Calédonie est rendue nécessaire. [...]

Le présent accord particulier prend en compte :

- Les relations qui se sont établies au cours de l'histoire entre la Nouvelle-Calédonie et le Territoire des îles Wallis et Futuna et qui vise à garantir pour l'avenir le renforcement de ces relations.
- La définition de la citoyenneté calédonienne.
- La déclaration commune signée le 4 avril 2000 entre l'Etat, la Nouvelle-Calédonie et le Territoire des îles Wallis et Futuna.

Les soussignés adoptent les dispositions dont la teneur suit :

Article 1

Le présent accord constitue un accord cadre entre la Nouvelle-Calédonie, le Territoire des îles Wallis et Futuna et l'Etat. Des conventions d'applications ultérieures entre la Nouvelle-Calédonie, le Territoire des îles Wallis et Futuna et l'Etat permettront de tenir compte, par secteur, des modifications apportées dans l'organisation des services de l'Etat par la mise en oeuvre de l'accord de Nouméa du 5 mai 1998 et de la loi n°99-209 organique du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie. Elles préciseront les engagements et les obligations de chaque partie.

Article 2

L'Etat s'engage à mettre en place, sauf exceptions justifiées par l'intérêt du service, une organisation distincte de ses services en Nouvelle-Calédonie et sur le Territoire des îles Wallis et Futuna.

Des conventions entre les services de l'Etat en Nouvelle-Calédonie et dans le Territoire des îles Wallis et Futuna prévoient, le cas échéant, les modalités d'assistance.

Article 3

L'Etat s'engage à prendre les mesures nécessaires au développement économique, social et culturel du Territoire des îles Wallis et Futuna pour atténuer les conséquences préjudiciables des

mesures que la Nouvelle-Calédonie pourrait prendre en application des possibilités offertes par la loi organique.

Afin d'accompagner ce développement dans le cadre des orientations qui seront retenues conjointement par l'Etat et le Territoire, l'Etat mettra en place pour une période de 10 ans un dispositif de soutien financier, après une concertation qui devra intervenir dès la signature du présent accord et au plus tard dans le délai d'un an.

Article 4

La Nouvelle-Calédonie s'engage, dans les domaines relevant de sa compétence, à évoquer en tant que de besoin avec le Territoire des îles Wallis et Futuna les sujets pouvant avoir des incidences sur les ressortissants de cette collectivité.

S'agissant notamment de l'emploi, la Nouvelle-Calédonie s'engage à examiner dans les limites fixées par la loi organique la situation particulière des ressortissants du Territoire des îles Wallis et Futuna.

Article 5

Le Territoire des îles Wallis et Futuna s'engage à créer les conditions favorables, et à trouver avec l'aide de l'Etat et de la Nouvelle-Calédonie selon des modalités à arrêter les moyens nécessaires, à un développement économique harmonieux permettant une formation diplômante, un accès à l'emploi, une couverture sociale et une protection en matière de santé de nature à maintenir les populations de Wallis et Futuna sur le territoire.

Brigitte GIRARDIN, Ministre de l'Outre-Mer
Pierre FROGIER, Président du Gouvernement de Nouvelle-Calédonie
Christian JOB, Préfet, administrateur supérieur des îles Wallis et Futuna

Fait à Paris le 2 décembre 2003

En présence de :

- Pour la Nouvelle-Calédonie : Simon LOUECKHOTE, Sénateur
- Pour Wallis et Futuna : Patalione KANIMOVA, Président de l'Assemblée territoriale ; Victor BRIAL, Député ; Robert LAUFOAULU, Sénateur ; Petelo Sanele TAUVALE, Mahe, représentant Lavelua, Royaume d'Uvea ; Atonio KATEA, Tuiaso, représentant Tuiagaifo, Royaume d'Alo ; Polikalepo KOLIVAI, Manafa, représentant le Royaume de Sigave.

Source : Annexe II du Rapport d'information n°216 de MM. Jean-Jacques HYEST, Christian COINTAT et Simon SUTOUR, 16 février 2004 ; site Internet du Sénat.

QUESTIONS :

Question 1 :

Quel fait récent a rendu nécessaire cet accord cadre ? Justifiez votre réponse à partir du texte.

Question 2 :

Quels sont les signataires de l'accord cadre et à quel titre ? Qui sont les témoins ; à quel titre sont-ils là ?

Question 3 :

Identifiez les engagements respectifs de l'Etat, de la Nouvelle-Calédonie et de Wallis et Futuna abordés par les articles 2, 3, 4 et 5.

Question 4 :

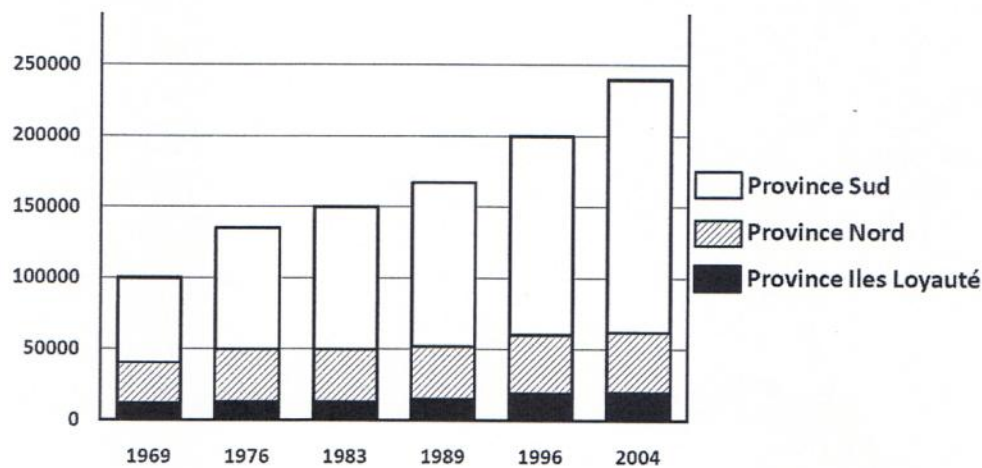
Montrez en quoi ce document témoigne à la fois de permanences et de changements majeurs dans l'outre-mer français du Pacifique.

EXERCICE n° 2 - Sujet avec DEUX documents

Thème général : Les mutations de la FRANCE et de la Nouvelle-Calédonie depuis 1945

Sujet d'étude : L'évolution de la société calédonienne depuis 1945

DOCUMENT 1



Source : INSEE, www.insee.fr/fr/ppp/bases-de-donnees/irweb/rpnc04/synt/img/synt1.gif

DOCUMENT 2a : Indicateurs démographiques et sociaux

Indicateurs démographiques – Nouvelle-Calédonie et France métropolitaine en 2004

INDICATEURS DEMOGRAPHIQUES					
	Iles Loyauté	Province du Nord	Province du Sud	Nouvelle Calédonie	France métropolitaine
Population	22 080	44 474	164 235	230 789	61 millions
Densité (en km)	11.1	4.6	23.4	12.4	112,9
Taux de mortalité (en ‰)	5.8	5.9	4.4	4.9	8,9
Taux de natalité (en ‰)	19.8	17.1	16.9	17.3	12,8
Indice de fécondité (enfant par femme)	2.9	2.3	2.2	2.3	1,9
Espérance de vie-hommes (en années)	69.7	69.9	73.2	72.1	77,2
Espérance de vie-femmes (en années)	77.5	76.4	79.4	79.1	84,2

Source : INSEE-ISEE, Recensement de la population Nouvelle-Calédonie 2004 et insee.fr

DOCUMENT 2 b Indicateurs sociaux – Nouvelle-Calédonie et France métropolitaine en 2004

TAUX d'EQUIPEMENT DES MENAGES (en % des ménages ayant..)					
	Iles Loyauté	Province du Nord	Province du Sud	Nouvelle Calédonie	France Métropolitaine
Connexion au réseau électrique général	92.9	90.1	98.7	96.8	100
Une baignoire ou douche à l'intérieur	20.1	50.9	92.3	79.7	98,5
Un réfrigérateur	53.5	56.0	92.2	83.0	99,4
Un congélateur	44.2	58.0	50.8	51.5	83,4
Un lave-linge	47.1	51.7	86.4	77.4	92,3
Un ordinateur	7.2	16.2	43.9	36.3	44,7
Un accès à internet	4.3	8.1	26.1	21.3	30,5
Une voiture	36.7	55.3	82.6	74.4	79,5
Un bateau à moteur	5.2	16.9	12.6	12.8	NC

NC : résultat non communiqué

Source : INSEE-ISEE, Recensement de la population Nouvelle-Calédonie 2004 et insee.fr

QUESTIONS (10 points)

Question 1 :

Décrivez et expliquez l'évolution démographique de la Nouvelle-Calédonie depuis les années 1960 à partir des deux documents.

Question 2 :

Quelles informations sur la répartition de la population et son évolution depuis les années 1960 peut-on déduire des documents ?

Question 3 :

Comparez les indicateurs démographiques entre les provinces de la Nouvelle-Calédonie et aussi entre la Nouvelle-Calédonie et la France.

Question 4 :

Comparez l'équipement des ménages entre les provinces de la Nouvelle-Calédonie et aussi entre la Nouvelle-Calédonie et la France en choisissant les exemples les plus caractéristiques.

Question 5 :

Montrez en quoi ces documents révèlent à la fois la modernité et la diversité de la société néo-calédonienne.

Thème général : Pôles et aires de puissance.

Sujet d'étude : l' Union européenne

DOCUMENT

Avec environ 20% du Produit Intérieur Brut (PIB) mondial l'an dernier, les économies de l'ensemble des pays de l'Union Européenne pèsent autant que celles des Etats-Unis. Depuis le début des années 2000, l'Europe tente d'utiliser cette puissance économique pour influencer la mondialisation dans le sens d'une plus grande régulation. Mais les efforts restent parcellaires et le Vieux Continent est encore loin d'exercer la même prépondérance que les Etats-Unis sur la définition des règles du jeu de la mondialisation économique.

Les années 2000 marquent incontestablement une volonté politique plus affirmée de l'Europe d'être la source de normes s'appliquant au premier chef sur son territoire, mais à vocation également mondiale. Par exemple en matière de protection de l'environnement et de la santé, l'année 2008 a vu le début de la mise en œuvre du règlement REACH (Registration Evaluation, Authorisation and restriction of Chemicals) sous l'égide de la nouvelle Agence européenne des produits chimiques créée à cet effet.

Initié par la commission européenne, ce règlement s'applique à toutes les substances chimiques, existantes et nouvelles, produites, importées et vendues sur le territoire européen, il impose aux entreprises de démontrer que les produits chimiques utilisés dans les produits du quotidien sont inoffensifs. Ces entreprises devront également remplacer les produits qualifiés de dangereux. Ces nouvelles contraintes engendrent des coûts financiers pour les multinationales du monde entier ainsi qu'un renforcement de leur responsabilité juridique en cas de problèmes.

En matière financière, l'Europe est en pointe dans la lutte contre les paradis fiscaux. Un code de bonne conduite lui permet de remettre en cause les pratiques fiscales les moins acceptables de ses membres. On pourrait ajouter les efforts de la Commission Européenne en matière de lutte contre les cartels internationaux et contre les positions de monopole, comme l'illustrent les lourdes amendes infligées à ce sujet à plusieurs reprises à Microsoft. [...]

Pour autant, même si le poids de l'Europe se fait de plus en plus sentir dans la définition des règles du jeu de la mondialisation, celle-ci reste principalement dirigée par les Etats-Unis. Les entreprises américaines exercent à cet égard une influence qui reste significative : sur les 100 premières entreprises mondiales, 33 sont américaines, parmi lesquelles 5 sont classées dans le top 10. La Chine avec 8 firmes internationales parmi les 100 premières mondiales se place en leader des pays émergents puisque ces derniers totalisent 17 multinationales parmi les 100 plus importantes. Les multinationales européennes pèsent moins lourd, seul le Royaume-Uni parvient à entrer dans le top 10 avec 11 entreprises dans les 100 premières. De plus l'absence de pouvoir politique centralisé en Europe les pénalise par rapport à leurs concurrentes américaines.

L'Europe souffre également d'une faible capacité d'influence dans ce que l'on peut appeler « le monde des savoirs ». Les revues américaines dominent largement « le monde des idées » et influencent souvent les questionnements et l'orientation des recherches dans divers domaines dont l'économie. Et si les pays européens comptent des scientifiques de renom, nul ne peut y obtenir la reconnaissance internationale sans se conformer aux critères de la production intellectuelle en langue anglaise.

A un niveau plus pratique, dans le domaine des nouvelles technologies, et de l'information, les Microsoft et autre Google restent les leaders mondiaux, loin devant une Europe quasiment inexistante.

Extraits de Christian Chavagneux, *alternatives économiques*, Hors série N°81, 2009.

QUESTIONS :

Question 1 :

Quel est le thème général du document ? Justifiez votre propos.

Question 2 :

D'après le document et vos connaissances, montrez en quoi l'Union européenne est une aire de puissance mondiale.

Question 3 :

Comment l'union européenne entend lutter contre les excès de la mondialisation ?

Question 4 :

Quelles sont les limites de la puissance européenne que présente le document ?

EXERCICE n°4

-

Sujet avec DEUX documents

Thème général : Pôles et aires de puissance.

Sujet d'étude : **La Chine.**

DOCUMENT 1

Il y a deux ans, la route et la télévision sont arrivées en même temps à Shamen, dans les montagnes pelées du Gansu. Le village s'est retrouvé à une heure de bus du bourg le plus proche et, sur les écrans qui ont bientôt trôné dans la plupart des maisons, les paysans ont découvert des gratte-ciel, des gens en tenue de golf... Une autre Chine.

«On n'était pas jaloux, on se disait que c'était bien qu'il existe autre chose, que notre destin avait été de naître ici c'est tout, raconte l'instituteur Ma Laoshi. Mais tout le monde a eu envie de partir!» Dans les masures au sol de terre battue, au chaud sur les kang (« lits collectifs») les nuits d'hiver à moins 30 degrés, chacun s'est mis à espérer. La «société harmonieuse» existait, ailleurs que sur les slogans du Parti peints sur les murs de brique jaune. Beaucoup étaient déjà partis faire les min gong («travailleurs migrants») dans les usines et les chantiers du sud, comme presque 150 millions d'autres paysans chinois. Ceux qui restaient ont eu envie de fuir, de s'arracher de la terre poussiéreuse qui n'a jamais donné que du maïs et des pommes de terre.

De l'aveu même du gouvernement central en septembre, jamais la Chine communiste, quatrième puissance économique mondiale, n'a été aussi inégalitaire. Le pays compte 106 milliardaires en dollars et malgré les 11 points de croissance annuels, l'écart se creuse entre les 800 millions de paysans chinois et leurs compatriotes citadins. Ceux-ci gagnent en moyenne 11 700 yuans (1 170

euros) par an, trois fois plus que les ruraux qui arrivent péniblement à 350 euros. Encore s'agit-il de chiffres généraux, qui ne prennent pas en compte les disparités entre l'est farci de capitaux étrangers et l'immense et misérable far-west de la Chine.

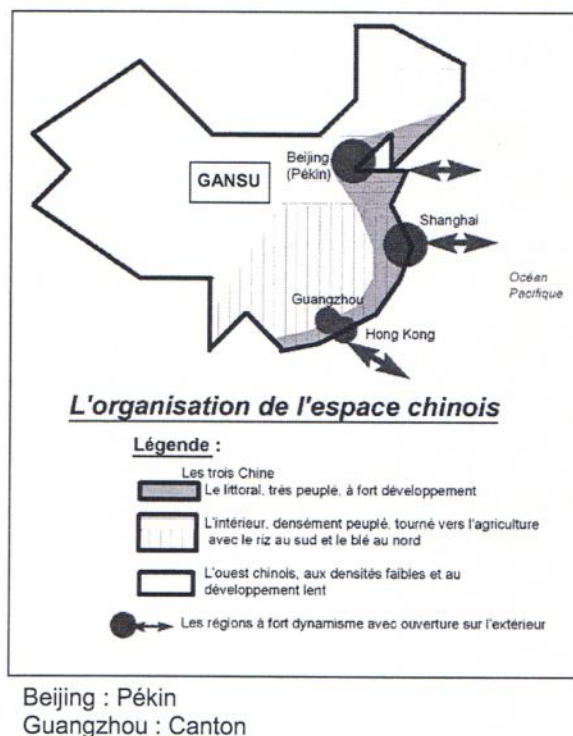
(...)

Comme la plupart des villageois, [une villageoise] a opté pour la solution proposée par le gouvernement dans le cadre de la politique de reforestation «Rendre la terre à la Forêt», inscrite au dernier plan quinquennal : «J'avais un demi hectare. J'en ai rendu plus de la moitié, ce qui me permet de toucher 620 yuans [62 euros] par an. C'est ce qui nous fait manger.» L'ennui, Li l'a bien compris, c'est que la manne ne tombera pas éternellement. Après huit ans, plus d'argent et plus de terre. Li Runjun compte sur son fils, déjà parti vers l'ouest⁽¹⁾ avec son père dans une fabrique de briques du Qinghai. A vingt ans, il devra prendre en charge les deux générations au dessus de lui, qui n'ont jamais entendu les mots «retraite» ou «assurance-maladie». Lui, «il sait lire et ne se fera pas avoir», assure la mère.

(1) régions pionnières où le gouvernement favorise l'implantation de population chinoise.

<http://www.liberation.fr> 16 octobre 2007. Pascale NIVELLE, envoyée spéciale à Shamen (Chine)

DOCUMENT 2



Source : Tiré de Th. Sanjuan, « La Chine », *Documentation photographique* n° 8064, août 2008.

QUESTIONS

Question 1 :

A l'aide du document 2, dites à quel espace chinois se rattache le village de Shamen présenté dans le document 1. Justifiez votre réponse.

Question 2 :

Relevez dans le document 2, les grands bouleversements qu'apportent la route et la télévision aux villageois de la région du Gansu.

Question 3 :

A quel espace représenté sur le document 2 renvoie la formule « des gratte-ciel, des gens en tenue de golf » du document 1 ? Justifiez votre réponse.

Question 4 :

En confrontant les 2 documents, montrez les inégalités spatiales et sociales que connaît la Chine actuelle.

Question 5 :

Dans quel contexte s'inscrit la politique de reforestation évoquée dans le document 1 et décidée par le gouvernement chinois ?